

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Février

LE BUDGET DE 1897

Quelles seront les conséquences de l'échec subi par le gouvernement dans l'élection de la commission du budget de 1897 ? Telle est la question qui, plus que toute autre, est, à cette heure, agitée dans les milieux parlementaires.

Dès longtemps, en tout état de cause, il semblait certain que le Sénat repousserait le projet d'impôt sur le revenu élaboré par M. Doumer. A présent, il semble peu probable que l'assemblée qui siège au Luxembourg ait à intervenir, puisque la Chambre des députés elle-même, si l'on en juge par la composition de la nouvelle commission du budget, semble devoir se charger de ne pas laisser franchir au projet ministériel les grilles du Palais-Bourbon.

Les amis du cabinet, dont la foi est vraiment robuste, espèrent encore, il est vrai, que le résultat du vote en séance publique sera différent de celui donné par les bureaux, où l'élection des commissaires a lieu au scrutin secret : « Beaucoup de députés, disent-ils, n'oseront plus, quand ils sauront que leur vote sera connu de leurs électeurs, se prononcer contre la réforme projetée. »

A cela, les adversaires du projet répondent que si les votes sont secrets dans les bureaux, les déclarations préalables des orateurs sont publiques et demeurent consignées dans des procès-verbaux, et ceux qui ont repoussé le projet ne sauraient renier leurs déclarations.

Si l'on additionne les suffrages qui se sont prononcés pour les candidats hostiles et les candidats favorables, on trouve qu'il y a eu 276 voix contre l'impôt sur le revenu et 213 pour, soit une majorité de 50 voix, en ne tenant pas compte de quelques voix perdues.

Les députés étaient très nombreux dans les bureaux, dont chacun a réuni environ

45 votants, soit pour l'ensemble un total de 500 votants.

Il faut aussi noter que, même parmi les orateurs qui se sont prononcés pour le principe d'un impôt sur le revenu, il n'en est presque pas qui aient accepté le système particulier d'application proposé par le cabinet Bourgeois.

A ce point de vue les observations formulées par les cinq commissaires — sur trente-trois — qui se sont déclarés favorables à un impôt sur le revenu, méritent d'être signalées.

Tout en affirmant qu'il est impossible d'asseoir un impôt direct quelconque autrement que sur le revenu, ces cinq commissaires ont critiqué le projet ministériel pour des motifs qu'on peut résumer ainsi :

1^o Parce que le taux de l'impôt proposé est le même, quelle que soit la nature du revenu : revenu d'un capital seul, revenu du travail ou revenu mixte ;

2^o Parce que l'impôt, tel qu'il est présenté, est un impôt de superposition ; il frapperait surtout la propriété foncière et les valeurs mobilières nominatives, qui sont en grande partie la propriété des incapables, des femmes, des mineurs ou des petits ou moyens capitalistes ;

3^o Parce qu'il comporte la déclaration, qui est contraire au tempérament et au caractère français.

Dans ces conditions, et alors que, tel est le langage des commissaires réputés favorables, n'y a-t-il pas lieu de penser qu'il reste au cabinet très peu de chance pour obtenir de la Chambre, en séance publique, le désaveu des votes qu'elle a émis dans ses bureaux ?

En tous cas, la nouvelle commission n'a pas perdu de temps. Elle s'est immédiatement constituée. M. Gerges Cochery a été nommé président de la commission, à l'unanimité de 30 votants, lui-même ayant déposé un bulletin blanc et deux membres étant absents au moment du scrutin.

Comme on le sait, M. Georges Cochery,

député de l'arrondissement de Pithiviers, qui est un des membres les plus laborieux de la Chambre, est le fils de M. Adolphe Cochery, sénateur du Loiret, ancien ministre des postes et télégraphes. M. Georges Cochery a été, à plusieurs reprises, rapporteur général de la commission du budget.

Dans l'allocution prononcée par M. Georges Cochery, en prenant possession de la présidence de la commission, l'on a surtout remarqué le passage suivant :

« Décidés à poursuivre les réformes fiscales dans un esprit d'équité, vous écarterez tout ce qui pourrait porter atteinte à l'égalité des citoyens devant l'impôt, à cette règle primordiale posée par la Révolution française que chacun doit contribuer aux charges publiques en raison de ses facultés ; tout ce qui pourrait faciliter la dissimulation et la fraude, prêter à l'arbitraire, entraîner des procédés inquisitoriaux et blesser inutilement ce qu'un ancien président de cette commission, M. Peytral, appelait « le sentiment naturel qui porte tous les citoyens à être seuls possesseurs de l'évaluation de leur fortune ».

MM. Siegfried, Antonin Dubost et Marti ont été élus vice-présidents ; MM. Bouge, Lasserre, Constant et Mougnot, secrétaires.

Les rapporteurs spéciaux ont été d'ores et déjà désignés. Le rapporteur général ne sera nommé qu'ultérieurement.

Ce qui est certain, c'est que la nouvelle commission va tout d'abord écarter le projet d'impôt progressif sur le revenu global ; mais il paraît qu'elle est résolue à substituer au projet ministériel un système d'impôt sur les revenus répartis en cédules différentes, analogue à celui que M. Poincaré a étudié naguère.

Ces décisions seront-elles ratifiées par la majorité de la Chambre en séance publique ? Telle est, nous le répétons, la principale question du jour ? Les amis du cabinet annoncent l'intention d'en hâter la solution en provoquant le plus tôt possible un grand débat financier devant la

Chambre. Mais sous quelle forme ? C'est là un point qui est encore douteux et qui, selon toute vraisemblance, le restera quelque temps encore.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

La situation

Depuis que le vote du Sénat ratifiant la déclaration lue à la tribune par M. Demôle, à mis fin à la menace de conflit qui, durant quelques jours, avait produit une si vive émotion dans les milieux politiques, sinon dans le pays lui-même, la détente s'est beaucoup accentuée. Il ne faut pas se dissimuler cependant qu'au point de vue ministériel la situation reste assez tendue. Il est plus que douteux toutefois qu'elle se dénoue immédiatement.

Pour l'instant, les efforts des partisans du cabinet tendent à profiter du voyage du président de la République, qui doit être accompagné par le président du conseil, M. Léon Bourgeois, pour faire ajourner tout débat important. Y réussiront-ils ? En tous cas, la Chambre a renvoyé au 9 mars la discussion sur les conclusions, si combattues, du rapport de M. Bouge sur l'Exposition de 1900 et au 23 mars les diverses interpellations sur l'Algérie.

Il faut ajouter que, malgré tout, qu'on le veuille ou non, il sera bien difficile de ne pas laisser quelques jours, sinon quelques semaines à la commission du budget, sur laquelle est fixée en ce moment l'attention publique, pour ses travaux préparatoires.

Enfin, l'on doit aussi quelque peu compter avec l'humaine faiblesse qui ne fait pas mépriser aux Parlements eux-mêmes, surtout après des émotions très vives, les congés un peu longs. Plus d'un député ne dédaignera certes pas de faire, surtout en ce moment où sévit la froidure, usage de sa carte de circulation pour se transporter, à l'occasion du voyage du président de la République, jusqu'au merveilleux « pays où fleurit l'orange »,... ne fût-ce que pour rendre un discret hommage à la mémoire de feu Ambroise Thomas, ou, — ne nous écartons pas du terrain politique — pour manifester en l'honneur de l'alliance franco-russe.

Il se confirme, en effet, qu'à ce dernier point de vue, le voyage de M. Félix Faure dans le midi, pourrait avoir une réelle importance. Il s'agirait de souligner encore davantage, aux

New-York, avait changé en torrents bourbeux les rues de ce quartier maudit.

Une boue puante envahissait les couloirs et les caves de maisons sordides. Tous les haillons de New-York, pendus aux fenêtres, dégageaient une odeur infecte.

La gorge était serrée par les miasmes du typhus qui règne en maître là-dedans.

Souchet suivait docilement son cicérone.

Quoiqu'il fût brave, il était peu rassuré par les visages qu'il apercevait sur les portes.

Non loin du carrefour de *Five-points* se trouve *Lawrens-street*.

Vers le milieu est la « *ruelle-pourrie* ».

Cette appellation est motivée ; cet endroit est en effet le charnier par excellence de New-York. La peste y a son domicile. C'est le *ne plus ultra* de la puanteur. Les habitants du lieu en sont même incommodés.

A ce détail, nos lecteurs connaîtront les émanations qui peuvent s'en dégager !

Dupuis si longtemps Souchet vivait dans l'atmosphère embaumée de sa fiancée qu'il recula d'horreur.

— Déjà... fit Marchenoy.

— Où me conduisez-vous ?

— Je vous l'ai déjà dit : dans la « *ruelle-pourrie* », chez un homme que j'ai connu dans mon précédent voyage : chez Boby, juif polonais, usurier de profession, muet comme la tombe.

Il vous fera payer votre chambre quatre fois son prix, votre pain dix fois sa valeur, mais vous serez en parfaite sécurité sous son toit. Certes, Sublimé ne viendra point vous chercher là.

Vous savez bien que c'est tout à fait provisoire.

— Me permettez-vous de vous adresser une question ?

— Faites... Prenez garde à cette mare de boue... A votre gauche, attention à cette frontière. Bon ! vous voici jeté sur un tas de fumier... Je vous écoute.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 28

LA

FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XIII

Songe... Mensonge

— Souchet, répondit-il, affirme à votre fiancée que vous me calomniez. Voyons ? donnerais-je ma fille à mon complice ?... Je vous considère comme mon gendre, ne l'oubliez pas.

Et comme le jeune homme gardait un silence farouche, il l'adjura de ce prononcer.

— Loïa de moi, fit Souchet, la pensée d'associer monsieur votre père à mon crime. J'ai voulu... Ah ! sais-je ce que j'ai voulu dire ? Ma tête est perdue. Je deviens fou... Mais finissons-en. Que faut-il faire ?

Marchenoy prit une plume et écrivit le court billet suivant :

« A monsieur Sublimé,

« *Métropolitain-Hôtel*.

« Vous me prêtez des intentions odieuses, je ne conçois nullement ce Souchet, que vous prétendez être l'auteur de l'assassinat commis rue St-Joseph. Et je vous prie de me faire grâce de vos épîtres. Si elles se renouvelaient je saurais fort bien demander à la police américaine de me protéger.

« MARCHENOY. »

— Lisez, fit-il en tendant le billet à Laurent. Cette lettre est votre salut. Vous allez voir un de vos plus vilains vêtements et vous quitterez sur le champ cet hôtel avec

moi. Je vous conduirai chez un américain de mes amis, sir Boby, avec lequel on peut avoir toute confiance. Vous serez chez lui en toute sûreté. Sir Boby demeure « *Ruelle-pourrie* » ; c'est la rue la plus infecte de *Five-points*. La police n'ira pas vous y chercher, je vous le garantis. Ne m'en veuillez pas de vous exiler dans cet affreux quartier. Je vous sauve en vous y envoyant.

Prenez ces 200 dollars pour payer votre logement. Ida et moi nous irons vous voir, lorsque ce diable de Sublimé aura perdu votre piste. Etes-vous prêt ? Partons avant que je fasse jeter ce billet à la poste.

Souchet, complètement abattu, fit docilement ce que Marchenoy lui indiquait.

Il s'habilla promptement, prit les 200 dollars, et pressa une dernière fois Ida sur son cœur.

Et comme il s'attardait dans ce suprême baiser.

— Ah ! pars, cher Laurent, lui dit tendrement la jeune fille. Pars ! pars ! si la police allait arriver. Vite ! vite ! va ! Je t'aime !... Je t'aime !...

Le malheureux allait disparaître accompagné de Marchenoy lorsque Miss Edwige l'arrêta du geste...

Laurent... Laurent... ne me direz-vous rien, à moi ?

Alors, Souchet, puisant au dedans de lui-même tout ce qu'il put trouver de haine et de mépris :

— Vipère !... lui cria-t-il. Je t'écraserai.

XIV

La « Ruelle-pourrie »

Les grandes cités ont toutes leurs quartiers honteux où viennent se réfugier, côte à côte, les déshérités de la vie et les bandits redoutables dont le but principal est l'assaut de la société marâtre qui les a rejetés de son sein.

Plus encore qu'aucune autre ville, New-York est infestée par cette lèpre hideuse contre laquelle la philanthropie ne peut rien.

Le correfour des *Five-points*, dans le quatrième ward (arrondissement), est de tous, le quartier le plus horrible.

Dans un pêle-mêle sans nom, on y voit grouiller joueurs, pickpockets, radeleurs, prostituées, chevaliers du couteau et lords du revolver. Au milieu de ces malendrius vivent au hasard les émigrants, vomis par chaque paquebot et les marins de toutes les nations, les uns et les autres à la merci des escarpes.

Chose lamentable encore, on voit partout où l'œil peut s'arrêter, dans les ruisseaux fangeux, dans les cloaques nauséabonds, dans les couloirs pestilentiels suintant la mort, des milliers d'enfants déguenillés, couverts de pustules, marqués du vice innommé, abandonnés là, dans cette pourriture matérielle et morale, par des parents sans entraille ni morale, proie désignée au premier padronne qui passera et s'en fera un revenu à coups de fouet, pauvres petits êtres promis à la potence, presque dès le berceau...

La police elle-même redoute ce dépotoir de New-York, repaire du Bagne. Les détectives savent qu'ils y jouent leur vie.

Ils n'y pénètrent donc que contraints et forcés toujours en nombre pour y faire une razzia d'ensemble et jugée strictement indispensable.

Cette tourbe y vit donc presque tranquille. En sécurité, elle y peut combiner ses expéditions, véritables manœuvres d'art, en vue du dépouillement des quartiers riches.

Il suffit d'être un coquin pour avoir droit de protection à *Five-points*.

L'esprit de solidarité du crime y est tel que le secret sera gardé à tout homme qui va demander asile à la population infernale de ce quartier.

Nul n'exigera de lui la divulgation de son secret. Il est là, c'est parce qu'il a besoin de faire échec aux lois, raison majeure, le silence sera gardé. C'est à *Five-points* que Marchenoy conduisit Souchet en toute hâte.

Il était onze heures du matin. La pluie, l'éterme de

yeux du pays et des nations étrangères, les applaudissements qui, à la Chambre des députés ont accueilli la lecture du rapport de M. Raiberti député des Alpes-Maritimes, sur le crédit d'un million voté par 487 voix contre 27 pour les dépenses de la représentation de la France au couronnement du Tzar Nicolas II.

Une note officieuse, qui ne doit pas passer inaperçue vient, en effet, d'annoncer que le tzarévitch, grand duc Georges, entouré des grands-ducs Michal, Pierre Nicolaiewitch, du prince Georges Romanowski et du duc Eugène de Leuchtenberg, assistera, avec le président de la République, à l'inauguration du monument commémoratif du centenaire de la première réunion de Nice à la France.

Si cette nouvelle se confirme, comme c'est probable, et si l'état de santé du grand duc Georges, qui s'est beaucoup amélioré depuis son séjour à la Turbie, permet la réalisation de ce projet, cet événement ne manquera pas d'avoir un très grand retentissement, surtout à l'heure où en Italie M. Crispi encourage des manifestations gallophobes, dont la reprise du comté de Nice est un des re-fraîns favoris.

La commission du budget

Paris, 28 février.

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui à deux heures. Elle était au grand complet, sa séance d'aujourd'hui tirant un intérêt particulier de l'audition de M. Doumer, ministre des finances et des explications qu'il devait fournir.

M. Doumer a commencé par constater que la commission et le gouvernement étaient d'accord sur le budget proprement dit, les économies qu'il cherche à réaliser, l'évaluation précédente des recettes et le rétablissement du chapitre de l'amortissement.

L'IMPOT SUR LE REVENU

« Le désaccord entre la commission et le gouvernement se localise donc, a dit M. Doumer, à la question de l'impôt sur le revenu. C'est d'ailleurs la plus importante et c'est la première que le Parlement aura à trancher, puisque l'impôt sur le revenu est compris dans la loi des contributions directes et que cette loi, qui est toujours discutée avant le budget, devra, cette année, à cause de son importance, être examinée encore plus tôt qu'à l'ordinaire. »

Passant à la réforme même, le ministre a déclaré estimer n'avoir pas besoin de la discuter complètement devant la commission qui paraît, a-t-il dit, avoir son siège fait, aussi M. Doumer s'est-il borné à énumérer les avantages qu'il trouve à cette réforme. A ses yeux, elle serait l'instrument même de la réforme de notre système fiscal. Elle soulagerait les contribuables les moins fortunés; les campagnes seraient considérablement dégrévées.

En passant, le ministre tente de répondre à certaines critiques, notamment à la création qu'on lui reproche de deux classes de citoyens: ceux qui paieront et ceux qui ne paieront pas.

« Si les 6 millions de contribuables que nous exemptons, dit-il, ne paient pas l'impôt sur le revenu, ils paient d'autre part les contributions indirectes, les taxes communales et départementales, etc. » Au reste, M. Doumer déclare bien haut qu'il ne considère pas son projet comme intangible; il est prêt à en modifier les détails, mais il est un point sur lequel il n'entend pas transiger, c'est sur le principe même de l'impôt général sur le revenu. Il en appellera, si la commission le condamne, de la commission à la Chambre et il exprime l'espoir que cette dernière lui donnera raison.

« Elle a déjà affirmé dans plusieurs circonstances, dit-il, sa ferme volonté de soutenir le gouvernement pour arriver à la réalisation des réformes inscrites dans son programme. Ce sont des votes dont la signification n'est pas douteuse et que rien jusqu'ici n'est venu infirmer. Le gouvernement, a ajouté M. Doumer, est tout prêt à discuter en séance l'impôt sur le revenu et il désire que la discussion en puisse être aussi étendue, aussi complète que possible. Aussi, je prie la commission de vouloir bien hâter ses travaux et rapporter le plus tôt possible à la Chambre la loi des contributions directes. »

De nombreuses questions ont été ensuite posées au ministre sur les budgets des divers ministères, notamment sur le budget de la guerre, de la marine et des colonies.

En terminant, le ministre insiste sur ce point que dans sa pensée l'impôt sur le revenu sera un impôt sur le revenu global du contribuable; en outre, qu'il doit être progressif, avec exemption à la base.

C'est là le point sur lequel la Chambre aura à se prononcer, et le ministre répète qu'il espère bien que la solution interviendra dans le plus bref délai possible sur le principe même du projet et sur un texte de loi.

La commission s'est ensuite séparée.

Le général Duchesne à l'Élysée

Le deuxième grand bal donné par le président de la République et M^{me} Félix Faure avait attiré

à l'Élysée, une foule de notabilités appartenant au monde de la politique, de la diplomatie et de l'armée. Le héros de la soirée a été le général Duchesne qui a été très entouré. Le général était accompagné de M^{me} Duchesne.

L'entrevue de Nice

Un télégramme de Vienne dit que l'entrevue de l'empereur d'Autriche et de M. Félix Faure, à Nice, est fixée au 5 mars.

Intérim de l'Intérieur

L'intérim du ministère de l'intérieur sera confié à M. Doumer, ministre des finances, pendant le voyage de M. Bourgeois avec le président.

Grâce de Baihaut

On assure que M. Félix Faure a signé la grâce de Baihaut.

Mort d'Arsène Houssaye

On annonce la mort de M. Arsène Houssaye. Il était né à Bruyères, près de Laon, le 28 mars 1815.

De son vrai nom, il s'appelaît Housset. Après des aventures militaires qui, en 1831, le firent, dit-on, prendre part à l'attaque de la citadelle d'Anvers, il se mêla à la troupe des écrivains romantiques, et selon la mode du temps, déforma son nom pour lui donner une apparence plus pittoresque.

L'Affaire de la liste des 104

La cour d'assises de la Seine a statué sur la plainte en diffamation déposée par MM. Clément et Isaac, contre la France. Le verdict condamne M. de Colleville à un mois de prison, M. Calametti à 15 jours, MM. Lalou, Pascal et Bonnetier à 15 jours, M. Aubey, à un mois et M. Vitrac à quatre mois. Les deux premiers ont seuls été jugés contradictoirement; les autres ont été condamnés par défaut.

Les Italiens en Afrique

Rome, 28 février.

Le *Don Marzio* et le *Fieramosca* annoncent que, fatigué des continuelles incursions des Derviches, le gouvernement du Congo a décidé de les attaquer; à cet effet, des accords ont été pris entre le roi des Belges, l'Angleterre et l'Italie pour décider une action commune.

D'après les journaux, le gouvernement a décidé, d'accord avec le général Baldissera, d'envoyer de nouveaux renforts et de porter ainsi l'effectif des troupes blanches à 62,000 hommes.

Notons que, d'autre part, on mande de Rome au *Daily News*:

« Je tiens d'une autorité diplomatique sûre que le roi des Belges a résolu de faire la guerre aux Derviches dans l'Etat du Congo tout entier; tous les navires disponibles sur le Congo ont déjà été nolisés. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 26 février

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. le Maire.

M. le Maire présente au Conseil le compte des dépenses imprévues du dernier trimestre, lesquelles s'élèvent à 1,089 fr. Ce compte est approuvé.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Pasteur, remerciant le conseil de la part qu'il a prise à la mort de M. Pasteur.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande des nommés Jean Bergon, Louis Alaux, Rescoussié, Pichounel, Fiquié, Gélis, Miquel et Milhas, qui sollicitent de rester dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille.

Une demande en réduction de concession d'eau formée par M. le directeur des Petits-Carmes est renvoyée à la commission compétente.

M. le Maire donne lecture d'un mémoire de M. Lavergne, adjudicataire des droits de place, qui demande la résiliation de son bail avec indemnité.

M. le Maire est autorisé à défendre l'action qui pourrait être intentée à la ville par M. Lavergne.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de M. Weintherel, tendant à la construction du chemin ordinaire n° 26, du Pont de Campagne à St-Henri.

Une pétition de M. Bourdelle et autres demandant que l'on arrache les arbres de l'avenue de l'abattoir (chemin n° 23), en vue de l'élargissement de ce chemin, n'est pas prise en considération. Cependant M. le Maire déclare que l'administration des ponts et chaussées taillera ces arbres, de manière à ce que leur ombre ne cause pas trop de dommages aux propriétaires riverains.

Le Conseil donne un avis favorable à une cession de terrain faite par le sieur Saliens Paul, pour alignement du chemin de grande communication n° 33.

M. le Maire donne lecture d'un arrêté préfectoral décidant que les frais de pension à l'asile de Leyme du nommé Roubert, seront supportés moitié par la commune et moitié par le département. Adopté.

Le nommé Saindoux, de Labastide-Murat, demande au Conseil une subvention pour suivre les cours de l'École des Beaux-Arts. Renvoyé à la commission des finances.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Trubert, qui demande au Conseil que la durée de son bail avec la ville, relativement au terrain qui se trouve en aval du Château-d'eau soit porté de 3 à 6 ans. Adopté.

M. le Maire donne communication d'une pétition des habitants du faubourg St-Georges, qui demandent l'installation d'un bec de gaz à l'escalier qui se trouve derrière la Vierge. Renvoyé à la commission.

M. le Maire communique également une lettre d'un voiturier qui demande à installer un dépôt de voitures sur la place d'armes. Renvoyé à la commission.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme veuve Grimal, qui demande à nouveau un secours. Renvoyé à la commission des finances.

Une pétition des habitants de la rue Rousseau demandant la construction d'un aqueduc, est renvoyée à la commission des travaux publics.

Une demande de subvention pour l'érection à Port-Vendres, d'un monument commémoratif du retour des soldats rapatriés de Madagascar, est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil rejette une demande tendant à l'émission d'un vœu contre l'exposition de 1900.

M. le Maire lit un testament par lequel la demoiselle Fanny Jacquet lègue à la ville une somme de 1,000 francs à la charge par elle d'entretenir son tombeau.

Renvoyé à la commission.

Les sieurs Salesse, Miquel, Ladoux et Laur, soldats rapatriés de Madagascar, sollicitent un secours.

Renvoyé à la commission des finances.

M. Delrieu demande au Conseil une réduction sur le prix de sa concession d'eau.

Renvoyé à la commission.

M. le Maire donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir du Colonel, dans laquelle ce dernier fait connaître au Conseil que vu l'épidémie de fièvre scarlatine et de rougeole qui sévit actuellement à la caserne Bessières, et sur la proposition de M. l'inspecteur de santé qui ordonne la désinfection des bâtiments, l'autorité militaire se trouve obligée de loger ailleurs pendant un trimestre deux bataillons du 7^e, et il prie le Conseil de lui désigner un local convenable à cet effet, sans que les deux bataillons devraient quitter Cahors.

Au reçu de cette lettre, M. le Maire a fait les démarches nécessaires pour trouver le local demandé; il s'est adressé au directeur de l'établissement des Petits-Carmes qui lui fera incessamment une réponse.

M. Delpuch propose au Conseil d'acheter cet établissement.

M. Daynard dit qu'il vaudrait mieux faire un plancher à la halle pour loger les soldats.

M. le Maire dit qu'il a écrit à M. Cavaignac, pour lui demander de fixer de nouveau à Cahors la résidence du général de brigade, aujourd'hui à Agen, et il prie le Conseil de vouloir bien appuyer cette demande par un vote.

Adopté.

Sur le rapport de M. Daynard, le Conseil vote la construction d'un égout rue St-Géry.

Sur le rapport de M. Périès, le conseil vote une somme de 100 fr. pour l'érection à Dôle d'un monument à M. Pasteur.

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil réduit à 2 fr. le prix du mètre cube de fumier provenant des balayures de la ville.

M. Vincens propose au conseil d'étudier le déplacement de ce fumier.

M. le Maire répond qu'une commission sera désignée pour étudier cette question.

M. Vincens propose également au conseil de faire un mur de soutènement pour aplanir la place des Petites-Bougeries avec un escalier et d'utiliser pour cela les débris de la démolition de la maison Pontié.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

Adresse à M. Bourgeois

Les conseillers municipaux soussignés ont voté, hors séance, l'adresse suivante à M. Bourgeois:

« Les Conseillers municipaux de la ville de Cahors soussignés, adressent à M. Bourgeois, président du Conseil des ministres et à ses collaborateurs, l'expression de leur respectueuse sympathie à l'occasion des récents événements politiques. »

Ils les remercient d'avoir énergiquement lutté contre toutes les réactions pour le triomphe de la souveraineté du suffrage universel; d'avoir enfin inauguré l'ère des réformes démocratiques et d'entreprendre l'œuvre d'épuration qui doit

mettre un terme aux scandales financiers dont le pays souffre depuis si longtemps.

« J.-H. Costes, Mazières, Parazines, Rouffi, Vincens, Miquel, Delfour, Delpuch, Delport, Clary, Combelles, Besse, Lacroix, Couture, Périès, Talou, Soulié, Brunies. »

* * *

Le discours de M. Lasserre

Tandis qu'une partie du Conseil municipal de Cahors, vote des adresses au cabinet Bourgeois, un député républicain d'un département voisin, s'exprime ainsi sur le compte du ministère:

« Le ministère, deux fois mis en minorité devant le Sénat et deux fois victorieux devant la Chambre, ne gouverne plus désormais qu'avec une seule des deux assemblées, au mépris de la Constitution. »

« Je ne chercherai pas à prophétiser les conséquences graves que peut avoir un semblable conflit car nul ne saurait dire où nous allons; mais ce que j'affirme, c'est que jamais le parti républicain n'a été plus profondément divisé, et jamais peut-être les haines n'ont été plus vivaces entre ceux qui se disputent le pouvoir. »

M. Lasserre montre ensuite les deux partis en présence.

Il s'est rangé du côté de ceux qui « refusent de faire le jeu des ennemis de la société et de la propriété. »

Puis montrant le ministère Bourgeois changeant son orientation après deux mois de pouvoir, il le montre absorbé et dominé par les socialistes, et discutant les réformes proposées par lui. Il s'attaque à l'impôt sur le revenu, contraire à l'égalité, dangereux pour la spoliation des fortunes et d'une application impossible.

Bal de charité

On annonce que les Dames de France vont organiser un bal de charité avec vente, au profit des pauvres.

Ce bal aurait lieu à la mi-carême dans les salons de l'hôtel-de-ville de Cahors.

Les nouveaux services administratifs à Madagascar

M. Béchade, contrôleur des tabacs à Cahors, est nommé inspecteur colonial de la culture des tabacs à Madagascar.

Nouvelles militaires

L'intendant militaire Simon est désigné pour inspecter cette année le service de l'Intendance du 17^e corps d'armée.

Bibliothèque populaire

Dans sa séance du 31 janvier 1896, la commission départementale a réparti ainsi qu'il suit le crédit de 300 francs voté par le Conseil général, pour l'exercice 1896, dans le but de favoriser le développement des bibliothèques scolaires publiques;

Cajarc 20 fr.; Crégols 15; Fontanes 20; Promilhanes 20; Montcuq 30; St-Cyprien 25; Lamadeleine 20; Cuzac 20; Camboulit 20; Issendouls 20; Saint-Hilaire-Bessonies 15; Rocamadour 25; Montfaucou 25; Cressensac 25 fr.

Caisse des écoles de Cahors

M. Joseph Blanc, percepteur d'Autoire, vient d'adresser au comité de la caisse des écoles de Cahors, à titre d'hommage, 300 exemplaires de la brochure contenant la conférence qu'il a faite dernièrement au théâtre de Cahors, sur *Cahors et son passé*.

Le comité a décidé que cette brochure, destinée seulement aux bibliothèques populaires du département, serait vendue 30 centimes au profit de la caisse des écoles de Cahors.

Les instituteurs ou les municipalités qui désireraient doter les bibliothèques scolaires de leur commune de cette brochure, sont priés d'adresser leur demande à M. l'inspecteur primaire de leur circonscription.

Recrutement de Cahors

En 1896, comme pendant les années précédentes, une revue d'appel sera passée dans chaque chef-lieu de canton au moment des opérations du conseil de révision, aux hommes appartenant aux catégories suivantes:

1^o Réserve de l'armée territoriale, classe 1875 (toutes les armes).

2^o Hommes classés dans les services auxiliaires de l'armée par les conseils de révision.

Classes 1875, — 1880, — 1885, — 1890, — 1893.

Les hommes de ces diverses catégories devront être porteurs de leur livret individuel ou du récépissé en tenant lieu, et pouvoir répondre aux questions qui leur seraient faites sur leurs obligations militaires dans le temps de paix comme dans le temps de guerre.

Ceux qui manqueraient sans motif légitime à cette convocation s'exposeraient à une punition disciplinaire.

Travaux d'agrandissement de l'Hopital-Hospice de Cahors

Le vendredi 20 mars, à deux heures du soir, il sera procédé, à Cahors, dans une salle de l'Hospice, par la commission administrative, présidée par le Maire de Cahors, en présence du Receveur et de l'Architecte, à l'adjudication, au rabais, par voie de soumissions cachetées, et par lots, des travaux d'agrandissement de l'Hospice Saint-Jacques, à Cahors.

Les travaux sont évalués :

1 ^{er} Lot. — Terrasse et maçonnerie.....	70.000 f.	»
2 ^e Lot. — Charpente et Couverture.....	33.730 f.	24
3 ^e Lot. — Légers ouvrages.....	10.302 f.	20
4 ^e Lot. — Menuiserie.....	11.373 f.	97
5 ^e Lot. — Serrurerie.....	11.387 f.	75
6 ^e Lot. — Plomberie et zinguerie.....	2.588 f.	55
7 ^e Lot. — Peinture et vitrerie.....	10.318 f.	41

Travaux réservés pour les installations : d'une étuve à désinfecter, du service hydrothérapique, des calorifères à vapeur, des canalisations sanitaires et travaux brevetés, conformément à l'article 74 du cahier des charges générales, 27,601 fr. 85.

Vacances d'emplois

Quelques bulletins départementaux ont publié que des emplois d'instituteurs stagiaires étaient vacants dans le département du Lot. Nous devons aviser les intéressés que tous les postes sont aujourd'hui pourvus, mais que, au cas où de nouvelles vacances se produiraient, les candidatures des jeunes filles pourvues du brevet supérieur pourront seules être examinées.

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Le président de la 405^e section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi. Chaque sociétaire doit être muni de sa carte afin de faciliter les recherches et éviter les erreurs.

Retraite en musique

La retraite partira, ce soir, à 8 heures et demie, de la caserne Bessières, et prendra l'itinéraire suivant : Boulevard Gambetta, rue Brives, quai Ségur d'Agnesseau, quai Champollion, rue de la Liberté, faubourg Labarre.

Société de secours mutuels des instituteurs et des institutrices du Lot

La commission de révision des statuts de la Société de secours mutuels des instituteurs et des institutrices du Lot, se réunira à Cahors, à l'école du Vieux-Palais, le dernier jeudi de mars, à 10 heures du matin.

La Neige

La neige a de nouveau fait son apparition. Une légère couche recouvrait jeudi matin nos rues et nos boulevards, et elle n'a cessé de tomber que vers midi. D'après les renseignements du bureau météorologique le froid va cesser.

L'affaire du « Crédit du Lot »

Jeudi, ainsi que nous l'avions annoncé, est venu, devant le tribunal de commerce de Cahors, le procès intenté par un groupe d'actionnaires du Crédit du Lot, contre les administrateurs de cette société.

M^e Massol, du barreau de Toulouse, assiste les actionnaires; M^e Tropicier, du barreau d'Agen, assiste M. Sirech, administrateur, président de la Société.

M^e Chaumié, du barreau d'Agen, pour M. Rodolosse, administrateur de la Société; M^e Brocq, du barreau d'Agen, pour les héritiers Calvet; M^e Capdenic, du barreau de Montauban, pour M. Dissès, administrateur de la Société; M^e Lagarrigue, du barreau de Cahors, pour M. Mazières, censeur de la Société; M^e Munin-Bourdin, du barreau de Cahors, pour les héritiers Carayon.

M^e Martin, du barreau de Cahors, assiste MM. Séguy, Bénéch et Barreau, liquidateurs de la Société.

M^e de Valon, du barreau de Cahors, représente M. Petit, ancien directeur de la Société. M. Salbant, administrateur de la Société, n'a pas constitué d'avocat.

Au début de l'audience, M^e Martin intervient pour que le montant des condamnations soit versé entre les mains des liquidateurs.

Après la plaidoirie de M^e Massol, avocat des syndiqués, M^e Tropicier prend la parole pour M. Sirech.

Cette plaidoirie, d'une clarté parfaite, fait déjà prévoir quelle sera l'issue du procès.

Puis MM^e Brocq, Capdenic et Chaumié serrent de près la discussion et rendent aux avocats des syndiqués la tâche bien lourde.

Un Malheureux

Le corps du malheureux Constant, garçon de bureau de la mairie de Cahors qui, dans un accès de fièvre chaude, se jetait, il y a quarante jours, dans la rivière, a été retrouvé hier matin à la chaussée du moulin St-James.

Les obsèques de cet homme excellent ont eu lieu dans la soirée, au milieu des regrets de toute la population.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 25 mars au 4 avril 1896, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Larroque-Toirac

M. Duphénieux, appuyé de quelques-uns de ses collègues, a fait adopter, au cours de la dernière session du conseil général, le projet de construction d'un pont sur la rivière du Lot, à Larroque-Toirac.

Une commission interdépartementale composée de l'ingénieur de Rodez, de l'ingénieur de Cahors, du conducteur du canton de Villeneuve et du conducteur du canton de Cajarc, s'est réunie à Toirac ces jours derniers, pour établir les bases d'un avant-projet.

Gourdon

Nous lisons dans les journaux de Sarlat :

« La commission nommée par M. le préfet pour donner son avis sur les résultats de l'enquête ouverte à la mairie de Grolejac sur le projet de construction de l'embranchement du chemin de fer de Carsac à Gourdon, s'est réunie mercredi, à deux heures, à la sous-préfecture de Sarlat.

« Cette commission, qui se composait de MM. le sous-préfet, président; le Dr Sarrasin, Arbelot, Pécheyran, Jouanau; du maire de Grolejac et d'un ingénieur des ponts et chaussées, a émis un avis favorable à l'achèvement de cette ligne, ainsi qu'à la demande de la commune de Grolejac, tendant à obtenir une halte pour desservir le bourg de cette commune.

« Cette nouvelle sera accueillie avec satisfaction par les populations intéressées.

La température

Après quelques journées d'un froid rigoureux, la neige est tombée, mercredi soir, à 9 heures. Le lendemain elle présentait sur le sol, fort bien préparé pour la recevoir, une couche de 20 centimètres.

Les amandiers, enhardis par la température exceptionnellement douce dont nous jouissons, avaient déjà fleuri. Ils ont payé cher leur imprudence, qui nous privera de leurs fruits cette année.

Chute grave

Jeudi matin, vers onze heures, M. Rougié, associé de l'adjudicataire de la perception des droits de place, allait chercher le docteur Larroque pour visiter sa femme malade, lorsque en descendant l'escalier, en ce moment couvert de neige, qui relie la place Saint-Jean à la route de Sarlat, devant le café Maleville, il est tombé dans des conditions si malheureuses qu'il se serait fracturé une cuisse.

Le Vigan

Le 25 février, une maison avec hangar contigu, et tous les objets mobiliers qui s'y trouvaient ont été la proie des flammes.

On ignore les causes de cet incendie. Les objets détruits appartenaient au sieur Pierre Valet, cultivateur au Vigan.

Les pertes, évaluées à 3,600 fr., étaient couvertes par une assurance.

Figeac

Avant-hier matin, rue de Colomb, Mme X..., originaire du Cantal, portait sur sa tête un fagot de branches de chênes. Le vent du Nord qui soufflait avec violence lui fit faire un faux pas. Elle tomba si malheureusement qu'elle se cassa une jambe.

Salviac

Le 25 février, la brigade de gendarmerie a dressé procès-verbal, pour délit de chasse en temps prohibé, contre le nommé Jean Marbru, de Nabirat (Dordogne).

Prayssac

Jeudi soir, s'est éteint à Prayssac, après une longue et cruelle maladie, M. Pujol, notaire.

M. Pujol était l'homme de bien par excellence. Sa disparition produira un grand vide non seulement à Prayssac, mais encore parmi la corporation des notaires qui l'avait, il y a quelques années, nommé président de sa chambre.

Nous prions sa famille d'agréer, en même temps que nos condoléances, nos regrets les plus sincères.

Les obsèques auront lieu demain dimanche.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 29 février 1896

Naissances

Blanc Rose, rue Brives, 7-
Garrouty Maurice, rue Paramelle, 6.
Cazeau Eugène, rue du Château, 23.
Valet Alice, rue Nationale, 44.
Amalric Jean-Baptiste, rue St-Maurice, 10.

Décès

Jugé Pierre, soldat au 7^e de ligne, 21 ans, célibataire, (Hospice).
Second François, cultivateur, 77 ans, rue Mascouton, 8.
Vérines Antoinette, célibat., 73 ans (Hospice).
Layou Guillaume, épouse Bugès, 25 ans, avenue de Toulouse.
Bentejac Noël, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire, (Hospice).
Benay Constantin, garçon de bureau, 48 ans, rue du Portail-Alban.
Marty Berthe, 17 mois, impasse Catone, 9.
Chalvet Eulalie, ép. Rigal, s. p. 25 ans, rue de la Merci, 10.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée G. DESÈVE, directeur
Samedi 29 février

FAUST

Grand Opéra en 5 actes, musique de Ch. Gounod

M. Frédéric ACHARD doit venir prochainement avec sa troupe et la charmante Madame Achard comme étoile, donner une représentation de **Le Remplaçant**, le grand succès du Palais-Royal.

La presse est unanime à constater le succès de fou rire de la pièce et nous savons qu'avec la tournée Frédéric Achard, l'interprétation doublera encore le succès de l'œuvre.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 27 février et 1^{er} mars

De 3 à 4 heures

Toulouse (P. R.)	Raynaud.
La G ^d e Duchesse de Gêrolstein (Ouv.)	Offembach.
Robert le Diable (Fantaisie)	Meyerbeer.
Joyeux Pantins (Quadrille)	Eustace.

AGRICULTURE

Les fraudes dans le commerce des beurres

Du Journal de l'Agriculture:

La Chambre des députés a commencé la discussion des propositions relatives à la répression des fraudes dans le commerce des beurres, mais elle est encore loin de l'avoir achevée. Il est difficile de prévoir quelles mesures prévaudront; mais il paraît peu probable, d'après les premiers résultats acquis, que le parlement accepte enfin la solution tant désirée par les agriculteurs, c'est-à-dire la suppression des fraudes à leur origine. Chacun sait qu'aujourd'hui les falsifications du beurre se pratiquent sur une échelle énorme; elles ont provoqué une baisse désastreuse dans les prix. Chacun sait qu'en même temps l'industrie de la margarine prospère de plus en plus, et que des progrès récents réalisés dans cette industrie ont eu pour résultat de rendre la fraude de plus en plus facile à pratiquer et de plus en plus difficile à déceler. Dès lors, il n'y avait qu'un moyen de mettre un terme à ces abus, c'était de forcer l'industrie de la margarine à reprendre son caractère normal, et à rendre à l'industrie laitière une autonomie qu'elle n'aurait jamais dû perdre. C'est ce que quelques députés au premier rang desquels on doit placer M. le comte de Saint-Quentin, ont essayé de faire comprendre à la Chambre des députés. Ils ont montré combien était grand le danger de favoriser une confusion quelconque. Malheureusement, la Chambre s'est laissée entraîner par des considérations sentimentales qui ne donnent jamais de bons résultats. Elle a repoussé

l'art. 1^{er} du projet de la commission pour y substituer celui du projet du Gouvernement qui admet l'introduction du lait ou de la crème dans la fabrication de la margarine. Nous n'hésitons pas à déclarer que c'est une faute grave. Sans doute, elle pourra être atténuée dans une certaine mesure par les mesures qu'on pourra prendre; mais elle n'en subsistera pas moins, et elle empêchera ces mesures d'avoir leur complète efficacité. Nous craignons fort que l'avenir nous donne absolument raison à cet égard.

Bourse de Paris

Cours du 29 Février 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	102 70
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 90
4 1/2 0/0.....	compt.	106 15

A LA BOULLE D'OR



FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
REBOURRAGE
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

A VENDRE

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.
S'adresser au bureau du Journal.

Il faut savoir s'y prendre à temps. Si au moindre embarras gastrique, malaise, congestion, inappétence, on prenait des Pilules Suisses, on éviterait bien des maladies qui peuvent devenir graves. Des milliers d'exemples le prouvent.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames, nombre de médecins ordonnent le véritable RACHOUT de DELANGRENIER, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils prescrivent déjà aux enfants, aux anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des Contrefaçons.)

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :
29, Rue de Richelieu, à Paris.
La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.
Dépôt Ph^e DERBECC, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n^o 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations bal-

néaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

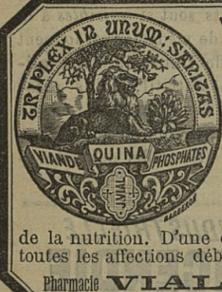
Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

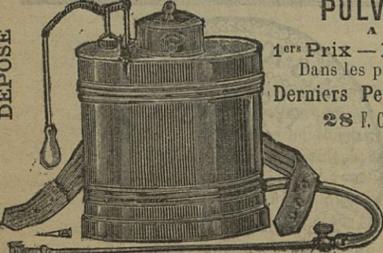
Écharpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT



VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Langueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le *Vin phosphaté de Vial* est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

HYGIÈNE! BEAUTÉ! Les produits de parfumerie de la *Science Hygienne*, 7, rue Geoffroy-Marie, Paris : Eau de l'Opéra, Poudre liquéfiée, Dentifrices à la Kola Salol, Lait des Houris, se trouvent seulement chez M. E. Barthes, Papeterie, boulevard Gambetta, Cahors.

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

A vendre après décès
Une IMPRIMERIE des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26^e année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.
On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

LE GOURMET
REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Abonnement pour un an :
France 5 fr.
Etranger 6 fr.
On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.
Bureau : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON

PIANOS
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
SUCCESEUR
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année
PIANOS ENTIEREMENT NEUFS
Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, CAHORS

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguier;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguier.
Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.